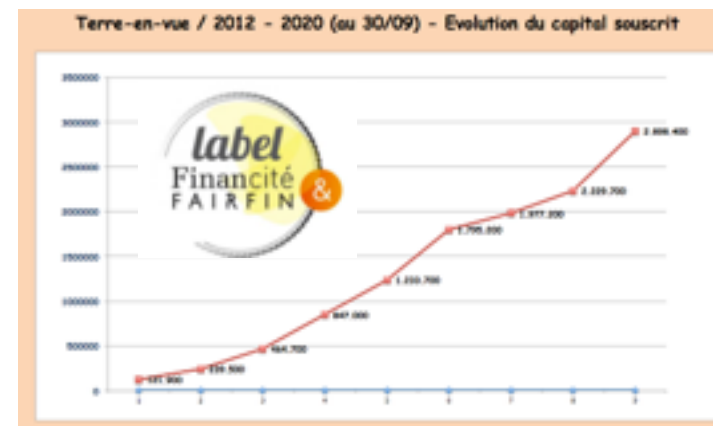


Quelques mots sur la santé de la coopérative Terre-en-vue

Vous avez accès en ligne à tous les comptes et rapports, mais peut-être n'êtes-vous pas fan de chiffres ni de lecture à l'écran.... Voici un petit résumé. La coopérative est solide. Il y a peu de projets aussi peu risqués. La terre agricole n'est pas prête de disparaître. Prendre des parts de TEV n'est pas un don, mais un investissement, que vous pouvez récupérer.

- **Bilan - Capital social** de près de 2 900 000 € au 30/09/2020, porté par 1842 coopérateurs.
- 100% de l'épargne mise à disposition par les coopérateurs (= le capital social) est utilisé pour acquérir et sauvegarder des terres agricoles.
- **Le résultat** annuel (recettes - charges de fonctionnement) est positif.
- Les recettes proviennent des loyers des terres payés par les agriculteurs soutenus, et, pour une maigre part, d'intérêts financiers de l'argent placé en attente d'achats de terres.
- Les charges sont peu élevées : quelques frais administratifs; les administrateurs sont bénévoles et les frais de premier établissement sont amortis.
- La coopérative a remporté le Prix de l'Économie Sociale 2020. Les parts de Terre-en-vue sont certifiées par le label Financité - FairFin.



Vous avez un doute : voyez sur le site de TEV ce qu'en pensent les agriculteurs soutenus par le mouvement, les citoyens qui s'engagent comme coopérateurs, bénévoles, mais aussi quelques personnalités publiques telles qu'Adélaïde Charlier (Youth for Climate), Bruno Coppens, Olivier De Schutter. Parrain de Terre-en-vue, Olivier De Schutter est juriste et professeur de droit international à l'Université Catholique de Louvain. Il a assumé, entre 2008 et 2014, le mandat de rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation du Conseil des droits de l'homme à l'Organisation des Nations unies. Il a été récemment nommé Rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme.